

# TUTOPRÉV'

## ACCUEIL



## MÉTIERS DE LA BEAUTÉ

### **L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)**

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels à tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, services de prévention et de santé au travail, instances représentatives du personnel, salariés...

Toutes les publications de l'INRS sont disponibles en téléchargement sur le site de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de l'Assurance maladie - Risques professionnels**, disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé notamment d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ces professionnels sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Les caisses assurent aussi la diffusion des publications éditées par l'INRS auprès des entreprises.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2023.

Édition : Emmanuelle Chalaux (INRS)

Conception graphique : Incisif

Mise en pages : Valérie Latchague Causse

Illustrations : Jean-André Deledda

La formation et l'information à la prévention des risques professionnels font partie intégrante d'une démarche de prévention. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience contribuent à la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Certaines étapes de la vie professionnelle nécessitent une attention particulière : le premier emploi, l'arrivée dans une nouvelle entreprise, un changement de poste ou d'activité sont autant de moments où les salariés sont plus vulnérables face à des risques professionnels qu'ils ne maîtrisent pas.

Il est donc indispensable que les salariés puissent repérer les dangers liés à leur situation de travail et proposer des mesures de prévention adaptées. Ces compétences s'acquièrent dès la formation initiale et nécessitent d'être régulièrement actualisées au cours de la vie professionnelle.

« **TutoPrév' Accueil Métiers de la beauté** » vous permet, en tant qu'animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention), de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un salarié, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...) ou dans le cadre d'une action de formation ou d'information ;
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

## Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

## LES SUPPORTS PROPOSÉS

### ☑ Trois planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers de la beauté : la coiffure, les soins esthétiques et la prothésie onguilaire.

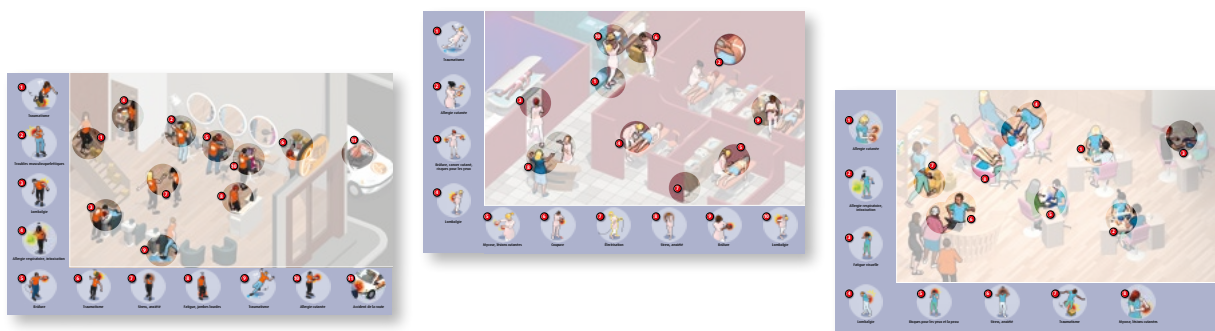


### ☑ Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet d'identifier la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

TUTOPRÉV' ACCUEIL MÉTIERS DE LA BEAUTÉ			
Nom et prénom: .....			
Entreprise: .....			
Date: .....			
Titre de la planche: .....			
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés?	Que faire pour améliorer la situation?

- ☑ Trois planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



- ☑ Trois tableaux recensant les mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque

TUTOPREV COIFFURE		Mesures de prévention			
Risque	Source de danger	Mesure de prévention à l'origine	Mesure de prévention individuelle	Mesure de prévention collective	Mesure de prévention complémentaire
1	Chutes de hauteur	...	...	...	...
2	Chutes de corps	...	...	...	...
3	Chocs	...	...	...	...
4	Électrocution	...	...	...	...
5	Incendie	...	...	...	...
6	Brûlures	...	...	...	...
7	Contaminations	...	...	...	...
8	Maladies professionnelles	...	...	...	...
9	Accidents de transport	...	...	...	...
10	Accidents domestiques	...	...	...	...

TUTOPREV SOINS ESTHÉTIQUES		Mesures de prévention			
Risque	Source de danger	Mesure de prévention à l'origine	Mesure de prévention individuelle	Mesure de prévention collective	Mesure de prévention complémentaire
1	Chutes de hauteur	...	...	...	...
2	Chutes de corps	...	...	...	...
3	Chocs	...	...	...	...
4	Électrocution	...	...	...	...
5	Incendie	...	...	...	...
6	Brûlures	...	...	...	...
7	Contaminations	...	...	...	...
8	Maladies professionnelles	...	...	...	...
9	Accidents de transport	...	...	...	...
10	Accidents domestiques	...	...	...	...

TUTOPREV SOINS ET PROTHÈSE ONGULAIRE		Mesures de prévention			
Risque	Source de danger	Mesure de prévention à l'origine	Mesure de prévention individuelle	Mesure de prévention collective	Mesure de prévention complémentaire
1	Chutes de hauteur	...	...	...	...
2	Chutes de corps	...	...	...	...
3	Chocs	...	...	...	...
4	Électrocution	...	...	...	...
5	Incendie	...	...	...	...
6	Brûlures	...	...	...	...
7	Contaminations	...	...	...	...
8	Maladies professionnelles	...	...	...	...
9	Accidents de transport	...	...	...	...
10	Accidents domestiques	...	...	...	...



*Vous pouvez :*

- ☐ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- ☞ les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

# LE MODE D'EMPLOI

Ces supports permettent à un animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention) de mener une action de sensibilisation, de formation ou de vérification des connaissances en santé et sécurité au travail auprès des salariés ou futurs salariés (élèves, stagiaires).

## 1 Faire repérer les risques au nouvel arrivant

En tant qu'animateur, vous remettez une des planches illustrant une situation de travail (la plus proche de l'activité professionnelle) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander d'observer la planche illustrée, de repérer les situations de travail présentant des risques, puis de les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

### Consignes à donner

“ Dans vos métiers, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. ”

Form et prénom : .....  
 Entreprise : .....  
 Date : .....  
 Titre de la planche : Salon de coiffure

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Une apprentie fait un shampoing. Le bac est trop bas et elle est courbée.	Douleurs au dos / lombalgie.	Prévoir un bac et un fauteuil réglables en hauteur.
2	Une coiffeuse applique un colorant pour une coloration permanente par oxydation. Elle ne porte pas de gants.	Allergie cutanée.	Remplacer les produits dangereux par des produits moins dangereux. Porter des gants adaptés.



## 2 Vérifier les connaissances

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si les risques présents dans l'environnement de travail ont été repérés et si des mesures de prévention pertinentes ont été proposées.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail.

## 3 Améliorer les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant d'acquérir les connaissances manquantes. Les activités professionnelles pourront ainsi être réalisées dans de meilleures conditions de sécurité.

The image displays a 3D illustration of a beauty salon environment with ten numbered risk points (1-10) highlighting various safety and health hazards. To the right, a table titled 'Mesures de prévention' provides detailed corrective actions for each risk. The table is organized into columns: 'Risque Constaté', 'Niveau de gravité', 'Mesures de prévention', 'Mesures de protection collective', 'Mesures de protection individuelle', and 'Mesures complémentaires'.

Risque Constaté	Niveau de gravité	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1. Traumatisme	1	1. Vérifier la stabilité des escaliers et des rampes.			
2. Allergie cutanée	2	2. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
3. Brûlures, cancer cutané, risques pour les yeux	3	3. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
4. Lombalgie	4	4. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
5. Mycose, lésions cutanées	5	5. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
6. Coupure	6	6. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
7. Électrocution	7	7. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
8. Scoria, brûlure	8	8. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
9. Brûlure	9	9. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			
10. Brûlure	10	10. Vérifier la stabilité des produits utilisés.			

## LES PRINCIPAUX RISQUES DES MÉTIERS DE LA BEAUTÉ

Les principaux risques sont :

- > les **risques liés aux postures contraignantes et aux gestes répétitifs** : ils sont susceptibles de provoquer des douleurs au dos et des troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs (épaules, bras, poignet). Ils se produisent notamment lors de postures contraignantes prolongées lors des soins (coupe, massage...);
- > les **risques de chutes de plain-pied** sur des sols mouillés, encombrés ou sales, et les **risques de chutes dans des escaliers** exigus, mal éclairés ou encombrés : ces chutes peuvent entraîner des blessures et des contusions parfois graves;
- > les **risques liés à l'utilisation des équipements de travail**, principalement lors de l'usage d'outils chauffants, piquants ou coupants, inadaptés ou mal entretenus. Ils peuvent notamment entraîner des coupures, des coincements et des brûlures;
- > les **risques chimiques** : les salariés des métiers de la beauté sont en contact avec des produits chimiques de soins cosmétiques, des colorants, des solvants, des résines et peuvent être exposés aux poussières d'ongles ou de cheveux. Les phases de préparation, d'application et de nettoyage sont particulièrement concernées. Des expositions importantes sur une courte période ou à de faibles quantités de manière répétée peuvent entraîner des allergies, de l'asthme, des intoxications, parfois des troubles de la fertilité ou des cancers;
- > les **risques biologiques** : les salariés y sont exposés en cas de coupures, piqûres, contacts rapprochés avec des clients porteurs d'agents pathogènes. Ils peuvent entraîner principalement des infections lors de contamination par des agents biologiques (virus, bactéries, champignons...);
- > les **risques psychosociaux** : les salariés y sont exposés en cas de surcharge de travail, en cas de manque d'autonomie, lors de contacts difficiles avec la clientèle ou les collègues. La proximité avec les clients peut également favoriser des comportements inadaptés (harcèlement sexuel). Ces situations sont notamment susceptibles d'entraîner du stress ou des troubles anxio-dépressifs et ont un impact sur le fonctionnement de l'entreprise (absentéisme, turnover, ambiance de travail...).

Les mesures de prévention les plus efficaces consistent à **supprimer le danger** ou à **réduire l'exposition au danger**. À défaut, il convient de mettre en place des **mesures de protection collective** pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des **protections individuelles** doivent être utilisées.

Dans tous les cas, des **mesures complémentaires** peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...). Générales et non exhaustives, les mesures proposées sont à adapter spécifiquement aux situations rencontrées.





# Documents illustrant des situations à risque



*Vous pouvez :*

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

Nom :

Prénom :





Nom :

Prénom :





Nom :

Prénom :



Nom et prénom: .....  
Entreprise: .....  
Date: .....  
Titre de la planche: .....

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Nom et prénom: .....  
Entreprise: .....  
Date: .....  
Titre de la planche: .....

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

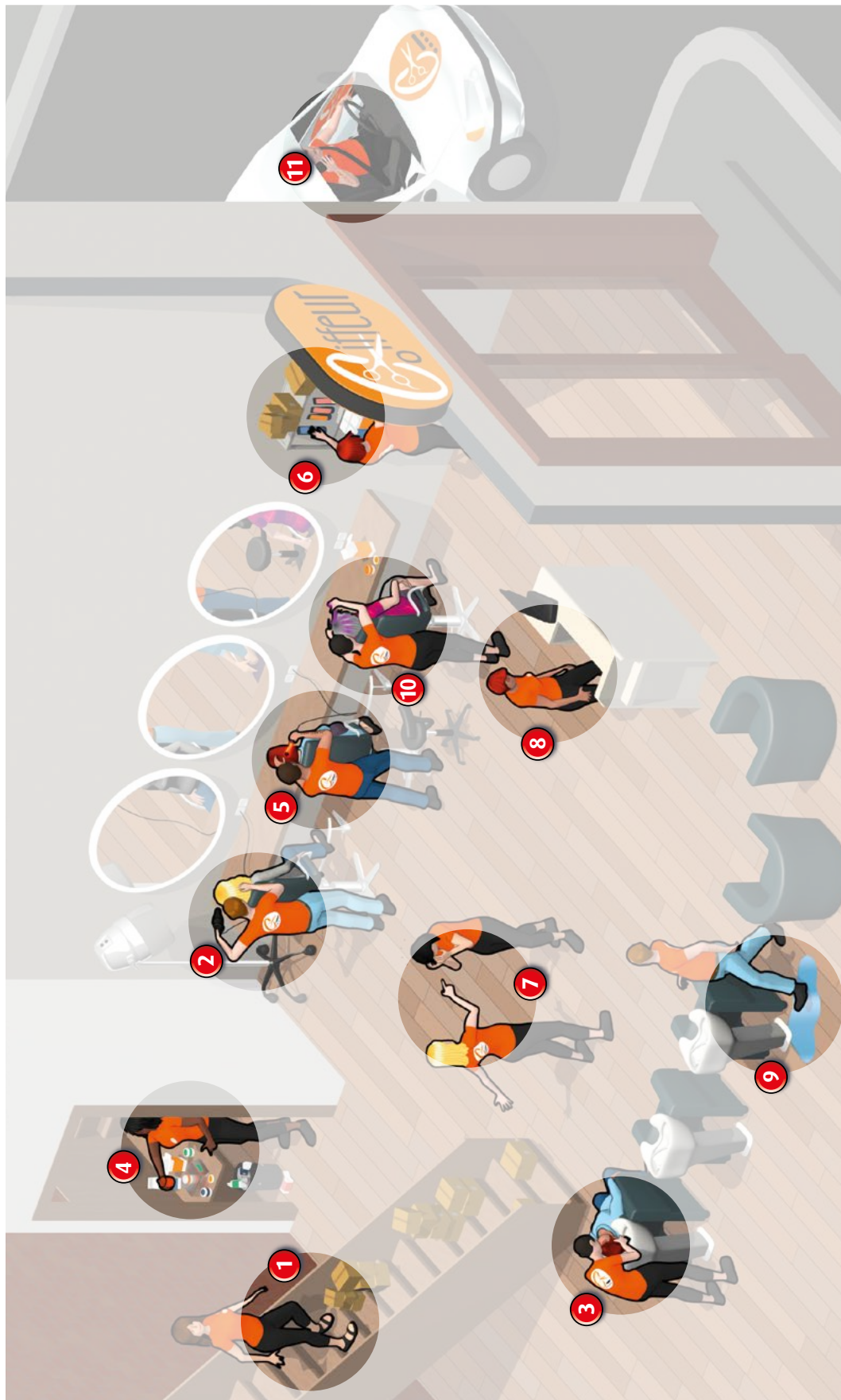


# Documents pour l'animateur



*Vous pouvez :*

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)



Traumatisme



Troubles musculosquelettiques



Lombalgie



Allergie respiratoire, intoxication



Brûlure



Traumatisme



Stress, anxiété



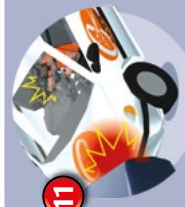
Fatigue, jambes lourdes



Traumatisme



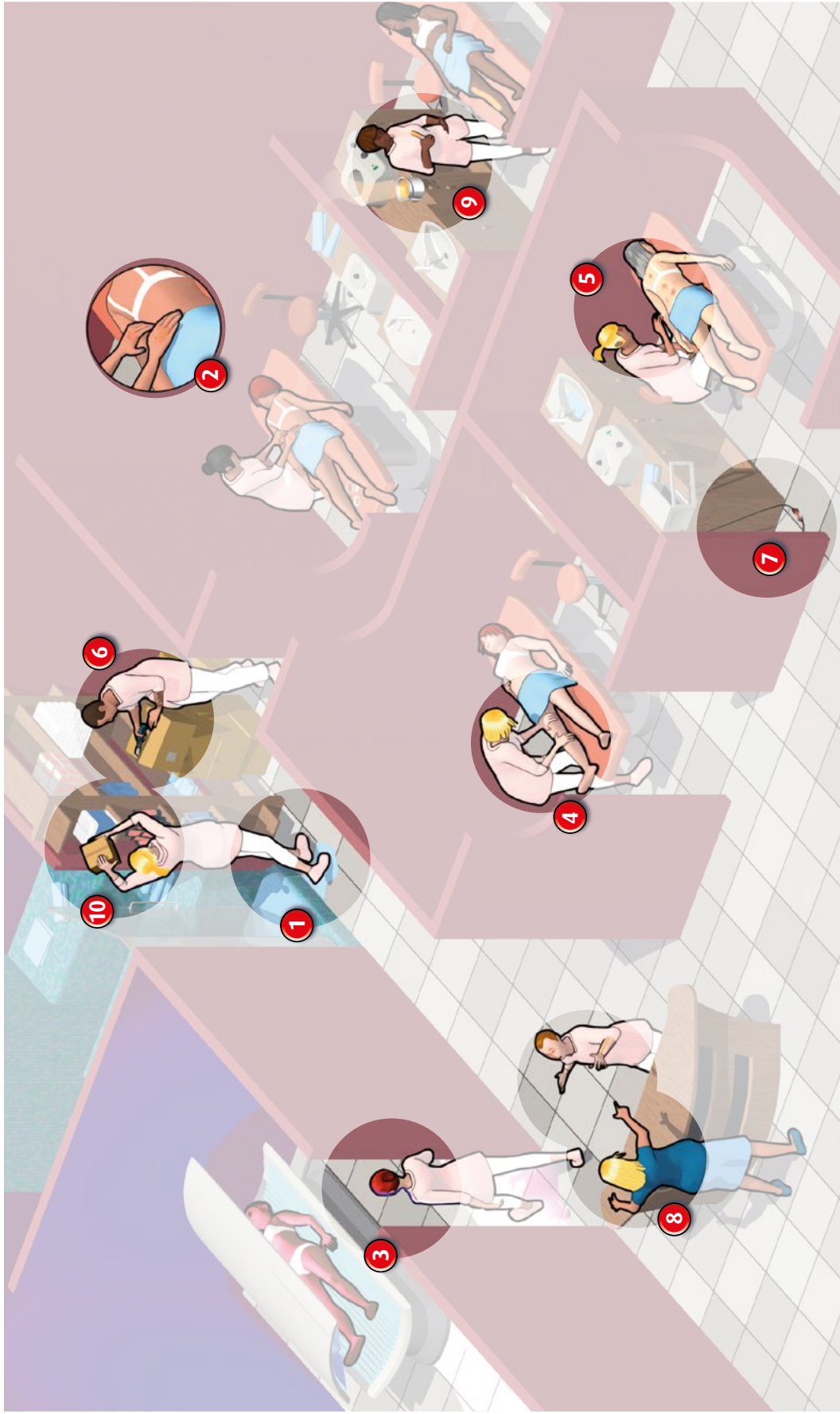
Allergie cutanée



Accident de la route

N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de chute dans les escaliers (traumatisme)	Garder les escaliers dégagés. Organiser son activité pour éviter d'utiliser les escaliers trop fréquemment. Installer un éclairage suffisant dans les escaliers.	Équiper les escaliers avec une main courante et des nez de marche antidérapants.	Porter des chaussures adaptées (fermées, non glissantes, avec un talon inférieur à 3 cm).	Sensibiliser les salariés aux risques de chute dans les escaliers.
2	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Mettre à disposition des coiffeurs des tabourets réglables en hauteur avec une assise rotative stable, un châssis à cinq pieds et un levier facile d'accès. Utiliser des fauteuils à hauteur réglable et pivotants pour les clients. Utiliser des outils légers et adaptés (ciseaux ergonomiques sans anneaux ou anneaux rotatifs...). Alterner les tâches et organiser des pauses régulières.	Ranger les différents outils (brosse, tondeuse, ciseaux, etc.) afin de permettre d'y accéder facilement. Mettre à disposition des tables de service à roulettes pour avoir les outils à portée de main.	Former le personnel au réglage de la hauteur du fauteuil du client selon la taille du client. Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).	Former le personnel au réglage de la hauteur du fauteuil et du bac. Former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
3	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie)	Mettre à disposition des bacs et fauteuils de coupe réglables en hauteur. Prévoir un espace libre sous les bacs permettant au coiffeur de positionner ses pieds. Prévoir un espace suffisant entre les bacs pour permettre une circulation aisée du personnel.			
4	Risques chimiques (allergie respiratoire, intoxication)	Acheter des produits conformes au règlement européen sur les cosmétiques (se renseigner auprès des fournisseurs). Dialoguer avec les fournisseurs afin de connaître la composition des produits proposés et les risques associés. Choisir les produits les moins dangereux. Privilégier les produits prêts à l'emploi.	Préparer les mélanges dans un local séparé du salon, équipé d'une enceinte avec dispositif d'aspiration et rejet de l'air à l'extérieur du salon. Installer une ventilation mécanique. Stocker les produits dans une zone dédiée, ventilée et bien ordonnée. Mettre à disposition des poubelles fermées.	Sensibiliser les salariés aux risques chimiques, y compris ceux présentés par les déchets et les produits de nettoyage. Bien respecter les consignes des fabricants.	
5	Risques liés aux équipements de travail (brûlure)	S'assurer auprès de vos fournisseurs que le matériel est conforme à la réglementation. Entretien et faire contrôler régulièrement le matériel suivant les préconisations du fabricant. Remplacer sans délai les matériels défectueux.	Utiliser l'équipement avec les accessoires prévus.	Former les salariés à l'utilisation du matériel et les sensibiliser au risque de brûlure. Afficher les consignes d'utilisation et d'entretien du matériel.	
6	Risques liés à la chute d'objets (traumatisme)	Fixer les étagères et limiter les hauteurs de stockage. Organiser le rangement des produits et des matériels en fonction de leur poids et de leur fréquence d'utilisation.	Sécuriser les étagères avec des protections pour éviter la chute des objets.	Sensibiliser les salariés aux risques de chute d'objet.	
7	Risques psychosociaux (stress, anxiété...)	Anticiper les périodes de forte activité. Répartir équitablement la charge de travail et favoriser l'entraide. Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer.	Mettre en place des moments d'échanges pour que les salariés puissent faire part de leurs difficultés dans un cadre apaisé.	Former l'encadrement et les salariés à la gestion des situations difficiles. Communiquer les tarifs et services le plus clairement possible auprès des clients.	
8	Risques liés à la station debout prolongée (fatigue, jambes lourdes)	Mettre à disposition des salariés des sièges assis-debout au poste d'accueil. Mettre à disposition des coiffeurs des tabourets de coupe en nombre suffisant. Organiser le travail de façon à varier les positions et alterner les activités. Organiser des pauses régulières.		Éviter les salariés aux risques liés à la station debout prolongée.	
9	Risque de chute de plain-pied (traumatisme)	Nettoyer régulièrement les espaces de travail et de circulation et maintenir les sols secs. Garder les allées dégagées. Prévoir et assurer un éclairage suffisant dans les espaces de circulation et de travail.	Mettre en place un revêtement antidérapant dans les zones humides (bacs shampooing).	Porter des chaussures adaptées (fermées, non glissantes, avec un talon inférieur à 3 cm).	Sensibiliser les salariés aux risques de chute de plain-pied.
10	Risques chimiques (allergie cutanée)	Acheter des produits conformes au règlement européen sur les cosmétiques (se renseigner auprès des fournisseurs). Dialoguer avec les fournisseurs afin de connaître la composition des produits proposés et les risques associés. Choisir les produits les moins dangereux. Privilégier les produits prêts à l'emploi.	Conservier les produits dans leur emballage d'origine afin de limiter les manipulations et disposer des consignes du fabricant.	Éviter les bijoux aux mains et poignets. Porter les ongles courts. Porter des gants adaptés, si le soin le permet. Se laver et bien se sécher les mains régulièrement.	Sensibiliser les salariés aux risques chimiques, y compris ceux présentés par les déchets et les produits de nettoyage. Bien respecter les consignes des fabricants. Former les salariés à l'usage des gants et à l'hygiène, notamment des mains.
11	Risque routier (accident de la route)	Privilégier la réalisation des prestations au salon. Optimiser la prise de rendez-vous afin d'éviter les déplacements inutiles et à des horaires inadaptés (éviter la conduite de nuit). Organiser les déplacements avant le départ : itinéraires, conditions de circulation, etc. Assurer un entretien régulier du véhicule.			Former les salariés au risque routier. Rappeler les consignes de sécurité (proscrire l'utilisation du téléphone au volant, etc.). Encourager les salariés à signaler les dysfonctionnements sur le véhicule du salon.





Traumatisme



Allergie cutanée



Brûlure, cancer cutané,  
risques pour les yeux



Lombalgie



Mycose, lésions cutanées



Coupure



Électrisation



Stress, anxiété



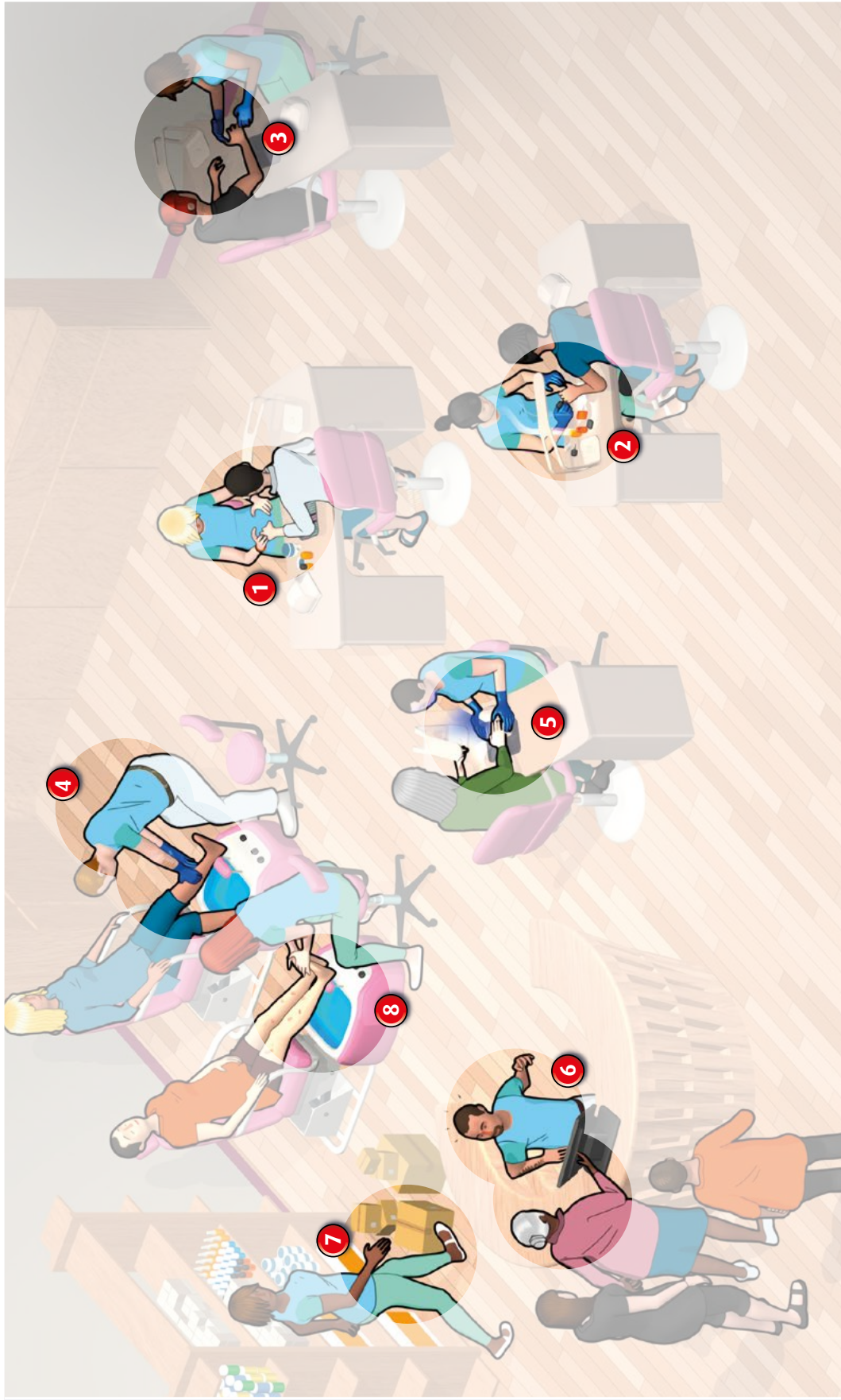
Brûlure



Lombalgie

N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de chute de plain-pied (traumatisme)	Garder les allées dégagées. Nettoyer régulièrement les espaces de travail et de circulation. Fournir des raquettes pour éliminer les flaques d'eau au sol. Assurer un éclairage suffisant dans les espaces de circulation.	Installer un sol antidérapant (spécial « milieu humide » pour le hammam). Équiper les escaliers avec une rampe et des nez de marche antidérapants.	Porter des chaussures adaptées (fermées, non glissantes, avec un talon inférieur à 3 cm).	Sensibiliser les salariés aux risques de chute de plain-pied.
2	Risques chimiques (allergie cutanée)	Acheter des produits conformes au règlement européen sur les cosmétiques (se renseigner auprès de vos fournisseurs). Dialoguer avec les fournisseurs afin de connaître la composition des produits proposés et les risques associés. Choisir les produits les moins dangereux. Privilégier les produits prêts à l'emploi.	Conserver les produits dans leur emballage d'origine afin de limiter les manipulations et disposer des consignes du fabricant.	Éviter les bijoux aux mains et poignets. Porter les ongles courts. Porter des gants adaptés, si le soin le permet. Se laver et bien se sécher les mains avant et après le soin et avant et après le port de gants.	Sensibiliser les salariés aux risques chimiques, y compris ceux présentés par les déchets et les produits de nettoyage. Bien respecter les consignes données par les fabricants. Former les salariés à l'usage des gants et à l'hygiène, notamment des mains.
3	Risques liés à l'exposition aux UV (brûlure, cancer cutané, risques pour les yeux)	S'assurer auprès des fournisseurs que le matériel est conforme à la réglementation (déclaration CE de conformité, marquage). Entretien et faire contrôler régulièrement le matériel suivant les préconisations du fabricant. Privilégier une cabine possédant une mise en route manuelle et une extinction automatique via une minuterie.			Sensibiliser et informer les salariés sur les risques liés aux UV. Former les salariés à l'utilisation du matériel. Afficher les consignes d'utilisation et d'entretien du matériel. Proscrire la présence du salarié pendant l'utilisation de l'équipement.
4	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie)	Privilégier des tables de soins esthétiques réglables en hauteur. Mettre à disposition des salariés des tabourets réglables en hauteur avec une assise rotative stable, un châssis à cinq pieds et un levier facile d'accès. Mécaniser les soins esthétiques qui peuvent l'être (palper-rouler). Alterner les tâches et organiser des pauses régulières.	Mettre à disposition des tables de service à roulettes pour avoir les produits et les outils à portée de main.		Former les salariés à l'utilisation et au réglage des équipements. Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
5	Risques biologiques (mycose, lésions cutanées)	Vérifier lors de la prise en charge du client l'absence de lésions cutanées. Refuser les soins esthétiques en cas de suspicion d'infection chez le client.	Nettoyer les postes de travail et désinfecter le matériel utilisé. Mettre à disposition des poubelles avec couvercle au plus près des soins esthétiques. Laver ou faire laver les serviettes à 60 °C.	Éviter les bijoux aux mains et poignets. Porter les ongles courts.	Informers les salariés sur les règles d'hygiène (lavage des mains après chaque soin, nettoyage des locaux). Afficher une conduite à tenir en cas d'exposition accidentelle au sang.
6	Risques liés aux équipements de travail (coupure)	Privilégier les colis disposant de systèmes d'ouvertures sans outil. Fournir des outils adaptés à la tâche (cutter à lame rétractable). Ouvrir les colis dans un endroit dégagé et suffisamment éclairé.	Fournir une boîte de collecte adaptée pour jeter les outils et les lames usagées.		Sensibiliser les salariés aux risques de coupure. Disposer d'une trousse de secours.
7	Risques électriques (électrisation)	Mettre en conformité les installations électriques et les faire vérifier régulièrement. Utiliser du matériel adapté aux ambiances humides et conforme (marquage CE).		Se sécher les mains avant d'utiliser du matériel électrique.	Sensibiliser les salariés aux risques électriques. Signaler et remplacer les équipements défectueux.
8	Risques liés au contact avec le public (stress, anxiété)	Organiser la gestion de la prise de rendez-vous et des plannings en limitant les temps d'attente au salon. Organiser le suivi des incidents afin d'identifier et de traiter les causes récurrentes. Organiser les plannings pour éviter la présence de clients avec un seul salarié. Organiser le recours à la hiérarchie en cas de litige.	Aménager les locaux pour limiter les risques d'agression : signalétique et confort des zones d'attente, mise en place d'un sas d'entrée, d'une vidéosurveillance, etc.		Communiquer les tarifs et services le plus clairement possible auprès des clients. Définir les consignes pour la gestion des litiges. Rédiger un formulaire de consentement pour soins lorsque cela est nécessaire (UV, soins corps, etc.).
9	Risques liés aux équipements de travail (brûlure)	S'assurer auprès des fournisseurs que le matériel est conforme (déclaration CE de conformité, marquage). Organiser le poste de travail afin d'éviter tout basculement de la cire chaude. Entretien et faire contrôler régulièrement le matériel suivant les préconisations du fabricant.	Utiliser l'équipement avec les accessoires prévus. Respecter les températures d'usage et les niveaux de cire minimum et maximum.		Former à l'utilisation de la cire et du thermostat.
10	Risques liés à la manutention (lombalgie)	Prévoir des rayonnages à une hauteur et une profondeur accessibles. Prévoir des chariots à roulettes adaptés aux produits. Limiter les déplacements inutiles avec port de charges.			Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).





**1** Allergie cutanée



**2** Allergie respiratoire, intoxication



**3** Fatigue visuelle



**4** Lombalgie



**5** Risques pour les yeux et la peau



**6** Stress, anxiété



**7** Traumatisme



**8** Mycose, lésions cutanées



N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques chimiques (allergie respiratoire, allergie cutanée, intoxication)	Acheter des produits conformes au règlement européen sur les cosmétiques (se renseigner auprès de son distributeur). Dialoguer avec les fournisseurs afin de connaître la composition des produits proposés et les risques associés. Choisir les produits les moins dangereux. Éviter les produits sous forme de poudre à mélanger. Privilégier les techniques « gel » plutôt que « résine ».	Aérer régulièrement le salon à l'aide d'une ventilation générale mécanique, ou, à défaut, en ouvrant régulièrement les portes et fenêtres. Équiper les tables de soins de l'ongle d'un système d'aspiration performant (préparation, modelage, ponçage et pose de vernis), avec rejet de l'air à l'extérieur des bâtiments. Entretien des dispositifs d'aspiration (nettoyage et changement des filtres). Fermer les récipients après usage. Mettre à disposition des poubelles fermées pour les déchets.	Éviter les bijoux aux mains et poignets. Porter des gants adaptés pour la préparation des produits, le modelage, le ponçage, la pose et le retrait de vernis et le nettoyage des instruments et des plans de travail. Se laver et bien se sécher les mains avant et après le port de gants.	Sensibiliser les salariés aux risques chimiques, y compris ceux présentés par les déchets et les produits de nettoyage. Bien respecter les consignes d'utilisation des produits données par les fabricants. Former les salariés à l'usage des équipements de protection collective et individuelle.
3	Risques liés aux ambiances lumineuses (fatigue visuelle)	Privilégier l'éclairage naturel. Aménager les postes de travail pour que l'éclairage y soit suffisant : prévoir différentes sources lumineuses, indépendantes, fixes et orientables.			Informers les salariés sur l'importance d'une ambiance lumineuse adaptée à la tâche à effectuer.
4	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie)	Disposer de tables réglables en hauteur. Mettre à disposition des salariés et des clients des sièges réglables en hauteur, avec également, pour les salariés, un dossier réglable. Mettre à disposition des repose-pieds pour les salariés travaillant assis. Acquérir des fauteuils de pédicure avec bassin à hauteur variable. Alterner les tâches et organiser des pauses régulières.			Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
5	Risques liés à l'exposition aux UV (risques pour les yeux et la peau)	Choisir des procédés (type de vernis, prothèse d'ongles) ne nécessitant pas un séchage par UV. Choisir des matériels limitant la diffusion des UV et s'assurer auprès de vos fournisseurs que le matériel est conforme à la réglementation. Entretien régulièrement le matériel suivant les préconisations du fabricant.		Mettre des lunettes de protection au moment de l'utilisation des lampes à UV.	Sensibiliser et informer les salariés sur les risques liés aux UV. Former les salariés à l'utilisation du matériel. Signaler et remplacer tout équipement défectueux.
6	Risques liés au contact avec le public (stress, anxiété)	Organiser la gestion de la prise de rendez-vous et des plannings en limitant les temps d'attente au salon. Suivre et gérer les incidents afin d'identifier et de traiter les causes récurrentes. Organiser les plannings pour éviter la présence de clients avec un seul salarié. Organiser le recours à la hiérarchie en cas de litige.	Aménager les locaux pour limiter les risques d'agression : signalétique et confort des zones d'attente, mise en place d'un sas d'entrée, d'une vidéosurveillance, etc.		Informers la clientèle des périodes d'affluence. Communiquer les tarifs et services le plus clairement possible auprès des clients pour limiter les incompréhensions et les litiges. Définir et diffuser aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un client.
7	Risques de chute de plain-pied (traumatisme)	Laisser les zones de circulation dégagées. Nettoyer régulièrement les espaces de travail et de circulation. Assurer un éclairage suffisant dans les espaces de circulation.		Porter des chaussures adaptées (fermées, non glissantes, avec un talon inférieur à 3 cm).	Sensibiliser les salariés sur les risques de chute de plain-pied.
8	Risques biologiques (mycose, lésions cutanées)	Vérifier lors de la prise en charge du client l'absence de lésions cutanées. Refuser les soins en cas de lésions.	Nettoyer les postes de travail et désinfecter le matériel utilisé. Mettre à disposition des poubelles avec couvercle au plus près des soins.	Éviter les bijoux aux mains et poignets. Porter des gants lors des prestations en contact direct avec les clients. Se laver les mains entre chaque soin.	Informers les salariés et les clients sur les règles d'hygiène (lavage des mains, des locaux après chaque usage, port des gants). Former les salariés à la détection des ongles abîmés ou infectés.

## Bibliographie

### Publications INRS

- > *Coiffure. Santé au travail : passez à l'action !*, ED 6397.
- > *Soins esthétiques. Santé au travail : passez à l'action !*, ED 6385.
- > *Soin et prothésie ongulaire. Santé au travail : passez à l'action !*, ED 6507.
- > *Prendre soin de ses mains au travail pour prévenir l'eczéma*, ED 6470.
- > Fiches « Solutions de prévention » :
  - *Utiliser en sécurité les produits de soins cosmétiques*, ED 6502.
  - *Aménager les espaces de vente pour limiter les postures inconfortables et les efforts*, ED 6466.
  - *Sécuriser les escaliers*, ED 6447.
  - *Limiter le recours aux manutentions manuelles et aux déplacements avec port de charges*, ED 6460.
  - *Agir pour réduire les risques d'accidents de la route des salariés*, ED 6462.

### Pages sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

- > [inrs.fr/soins-esthetiques](http://inrs.fr/soins-esthetiques)
- > [inrs.fr/coiffure](http://inrs.fr/coiffure)
- > [inrs.fr/prothesie-ongulaire](http://inrs.fr/prothesie-ongulaire)

**Toutes les publications de l'INRS sont téléchargeables sur** ■  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**Pour commander les publications de l'INRS au format papier** ■

Les entreprises du régime général de la Sécurité sociale peuvent se procurer les publications de l'INRS à titre gratuit auprès des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS. Retrouvez leurs coordonnées sur [www.inrs.fr/reseau-am](http://www.inrs.fr/reseau-am)

L'INRS propose un service de commande en ligne pour les publications et affiches, payant au-delà de deux documents par commande.

Les entreprises hors régime général de la Sécurité sociale peuvent acheter directement les publications auprès de l'INRS en s'adressant au service diffusion par mail à [service.diffusion@inrs.fr](mailto:service.diffusion@inrs.fr)

« TutoPrév' Accueil Métiers de la beauté »  
fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' »,  
centrée sur une approche des risques professionnels  
par les situations de travail. Cette collection  
est déclinée par secteur d'activité ou par métier.



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

**Édition INRS ED 4474**

1<sup>re</sup> édition • novembre 2023 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2852-8

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◀

Avec la participation :  
> de la Carsat Centre-Ouest

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube



in